



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241209-2024DECDEL2-DE



Date de la convocation : 3 décembre 2024
Séance du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 34 et 35) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Aurélié PAQUEREAU donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 34 et 35
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 34 et 35

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

2- AIDE AUX LOYERS DES COMMERCES DE BOUCHE DU CENTRE-VILLE DES HERBIERS, DISPOSITIF « CENTRE-VILLE GOURMAND » – VERSEMENT D'UNE AIDE AUX LOYERS POUR L'ENTREPRISE « BOUCHERIE DU PETIT BOURG »

Par délibération n°3 du 27 Juin 2022, le conseil municipal de la Ville des Herbiers a créé un règlement général d'aides aux loyers dénommé « Centre-Ville gourmand ». L'objectif de cette aide est de renforcer les métiers de bouche dans une politique de diversité commerciale du centre-ville et du quartier d'Ardelay.

A ce titre, la SARL BOUCHERIE DU PETIT BOURG représentée par Monsieur Miguel LEMENTEC a déposé une demande d'aide pour la création de son commerce «BOUCHERIE DU PETIT BOURG» situé 39 Rue Nationale, 85500 Les Herbiers.

Ce projet correspond aux critères d'attribution figurant au règlement, il est donc proposé à la SARL BOUCHERIE DU PETIT BOURG la signature d'une convention, ci-annexée, pour l'octroi d'une aide selon les modalités suivantes :

Montant et durée de l'aide :

Montant de l'aide : 417.18€/mois pour la 1^{ère} année et 208.59€/mois la 2^{ème} année selon le calcul suivant :

MONTANT DE L'AIDE LA PREMIÈRE ANNÉE PAR MOIS	$Aide\ en\ € = \frac{8.18\ € \times 102m^2}{2}$	417.18€
MONTANT DE L'AIDE LA SECONDE ANNÉE PAR MOIS	$Aide\ en\ € = \frac{8.18\ € \times 102m^2}{4}$	208.59€
DURÉE DE L'AIDE	2 ANS	

Le taux de 8.18€ sera révisé chaque année au 1^{er} Juillet, pour la 1^{ère} fois le 1^{er} Juillet 2025, selon l'indice des loyers commerciaux (I.L.C) publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 1^{er} trimestre 2024 (134.58).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.1511-3, R.1511-4 et suivants,

Vu la délibération n°3 du 27 Juin 2022 portant « Création d'un dispositif d'aide aux loyers des commerces de bouche du centre-ville des Herbiers et du quartier d'Ardelay dénommé « Centre-Ville gourmand »,

Vu la délibération n°2 du 8 avril 2024 relative à la modification de ce dispositif,

Vu la demande déposée par la SARL BOUCHERIE DU PETIT BOURG conforme au règlement du dispositif,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, commerce et centre-ville du 27 novembre 2024,

Vu le rapport de Marietta BOONEFAES,

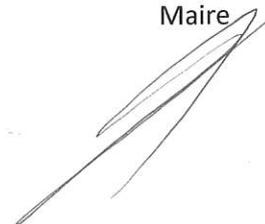
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'attribuer à la SARL BOUCHERIE DU PETIT BOURG l'aide telle que mentionnée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à la présente délibération, notamment la convention annexée.

Laurence MARTINEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 DEC. 2024
Publié électroniquement le : 13 DEC. 2024
Notifié le :